



PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE ET OBSERVATION DES ÉLECTIONS

Soutenir la démocratie de par le monde constitue une priorité pour l'Union européenne. La démocratie est le seul régime qui permette à la population de jouir pleinement de l'exercice des Droits de l'homme. Elle est également un facteur déterminant pour le développement et la stabilité à long terme. Le Parlement européen, seule institution de l'Union élue au suffrage universel direct, est fortement attaché à la promotion de la démocratie.

BASE JURIDIQUE

- Articles 2 et 21 du traité sur l'Union européenne (traité UE)
- Article 205 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE)

CONTEXTE

La conception de la démocratie selon l'Union européenne rejoint sa conception des Droits de l'homme.

En 2009, le Conseil a adopté des conclusions sur le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'Union et sur le programme d'action de l'Union en la matière, qui définit une nouvelle stratégie d'appui à la démocratie, fondée sur une approche par pays, une plus grande cohérence et la participation de l'ensemble des acteurs concernés. La démocratie et les Droits de l'homme ont été pris en compte dans tous les domaines d'action. Le programme pour le changement soumis par la Commission en 2011 a par la suite souligné l'importance d'agir en faveur du respect des Droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance au titre de la politique de développement de l'Union européenne.

À la suite des événements du printemps arabe en 2011, l'Union européenne a actualisé sa politique européenne de voisinage et s'est tournée vers le principe du «donner plus pour recevoir plus», l'aide étant liée à la transition démocratique et à la «solidité de la démocratie». Des mesures d'incitation (notamment l'approfondissement de l'intégration économique, l'augmentation de l'aide financière, la facilitation de la mobilité des personnes et l'accès au marché intérieur de l'Union) ont été proposées aux pays désireux d'entreprendre des réformes politiques.

L'Union a réaffirmé l'importance qu'elle attache à œuvrer davantage en faveur de la démocratie dans le cadre stratégique et le plan d'action en matière de Droits de l'homme et de démocratie adopté par le Conseil «Affaires étrangères» en 2012. Ce plan



d'action prévoyait un suivi plus systématique des rapports des missions d'observation des élections effectuées par l'Union européenne afin d'accompagner l'ensemble du cycle électoral. Le nouveau plan d'action pour 2015-2019, adopté en juillet 2015, vise à promouvoir la démocratie à travers plusieurs objectifs.

Le Conseil a également mis l'accent sur le rôle que joue la société civile dans ses conclusions de 2012 sur «Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures».

LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT

Promouvoir les Droits de l'homme et encourager la réforme démocratique, la participation et la représentation politiques constituent la mission principale de l'instrument européen pour la démocratie et les Droits de l'homme (IEDDH). Spécialement conçu à cet effet, cet instrument finance des projets, des programmes et des missions d'observation électorale de l'Union européenne, et accorde des subventions aux organisations de la société civile, aux organisations non gouvernementales et aux défenseurs des Droits de l'homme.

L'instrument européen de voisinage (IEV) distribue des aides financières afin de favoriser le progrès de l'état de droit, du dialogue et des réformes politiques, de la démocratisation, du pluralisme des médias et de l'observation des élections.

Les acteurs de la société civile dans les pays voisins du sud et de l'est peuvent également bénéficier du financement proposé par le mécanisme de voisinage en faveur de la société civile pour des projets, des réseaux, des formations et des échanges de bonnes pratiques.

L'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) offre également un appui financier. Quoique son principal objectif soit d'éradiquer la pauvreté, il vise également à consolider et à soutenir la démocratie dans les pays en développement.

L'instrument contribuant à la stabilité et à la paix peut servir dans certains cas à promouvoir des institutions démocratiques et à développer la société civile.

Le Fonds européen de développement (FED), qui est géré par la Commission, bien qu'il ne relève pas du budget de l'Union, finance la coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme l'ICD, son action se concentre sur l'éradication de la pauvreté, mais elle contribue également à renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance.

En 2012, un Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) a été créé. Ce fonds fonctionne de manière autonome en tant que fondation de droit privé. Il vise à soutenir les acteurs politiques et de la société civile qui militent pour le changement démocratique, en particulier dans le voisinage oriental et méridional de l'Union, en leur apportant une assistance financière adaptée de façon rapide, souple et non bureaucratique. Son conseil d'administration comprend des représentants des États membres et des institutions de l'Union européenne, notamment un maximum de neuf députés au Parlement européen, ainsi que d'autres experts.



RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Seule institution de l'Union à être directement élue par les citoyens de l'Union, le Parlement européen est fortement attaché à la promotion de démocraties durables dans le monde et a affirmé son engagement dans un certain nombre de résolutions.

Il mène régulièrement à des activités d'observation des élections et œuvre à renforcer la légitimité des processus électoraux nationaux ainsi que la confiance de la population dans la protection des élections et des Droits de l'homme. Chaque année, il envoie, plusieurs délégations parlementaires d'observation des élections ou des référendums organisés dans des pays tiers. Le Parlement européen peut décider d'envoyer de telles délégations, à condition que les élections se tiennent au niveau national, que les autorités nationales aient invité l'Union européenne ou le Parlement européen, et qu'une mission à long terme soit présente dans le pays concerné. Les délégations du Parlement sont toujours intégrées aux missions d'observation des élections ou aux missions à long terme du Bureau des institutions démocratiques et des Droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Parlement européen est consulté à propos du choix et de l'organisation des [missions d'observation des élections de l'Union](#) puis à propos de leur suivi.

Les missions d'observation des élections à long terme évaluent non seulement le déroulement des événements pendant la journée des élections, mais également la totalité du processus électoral, afin de jauger l'état de développement démocratique dans un pays donné à un moment précis. Les observateurs à long terme commencent en général leur travail deux mois avant les élections et suivent le processus électoral jusqu'au bout, y compris les résultats officiels et la procédure de recours. Les observateurs à court terme observent la journée des élections et le dépouillement. Le chef de la mission d'observation électorale de l'Union est, en règle générale, un député au Parlement européen.

Afin que le soutien à la démocratie soit mis en œuvre de manière globale, le Parlement lie l'observation des élections à des activités complémentaires, notamment un suivi électoral, des actions en faveur des Droits de l'homme et des initiatives d'assistance au travail parlementaire. Il aide les parlements des pays tiers à renforcer leur capacité institutionnelle en organisant des conférences et des séminaires, des programmes de formation en commun et des visites d'étude pour les députés et les fonctionnaires de ces parlements, ainsi que des bourses à l'intention de ces fonctionnaires nationaux. Les pays du sud-est de l'Europe candidats à l'adhésion bénéficient d'une attention particulière. Le Parlement européen apporte également son aide et ses compétences dans le domaine de la médiation et du dialogue, dans le cadre d'activités adaptées aux parlements partenaires ainsi que de rencontres internationales axées sur la médiation et la prévention des conflits.

Le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections donne une orientation politique aux diverses activités du Parlement européen. Il se compose de quinze députés et est coprésidé par les présidents de la commission des affaires étrangères et de la commission du développement.



